



Objectif 4 : « Education de qualité »

Le titre complet de l'objectif 4 est : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Aller à l'école aide les personnes à mieux comprendre le monde. L'école doit leur apprendre les droits de l'homme, le vivre ensemble, la paix et la non-violence.

L'objectif 4 dit que tous les enfants doivent aller à l'école :

- **Ils doivent recevoir un enseignement de bonne qualité**
- **Les cours doivent être adaptés pour eux**
- **Les écoles doivent être accessibles**
- **Ils doivent suivre les cours avec d'autres enfants**
- **Ils doivent pouvoir choisir l'école qui leur convient**

En Belgique aussi, les écoles ne sont pas toujours accessibles, les enfants en situation de handicap doivent parfois se déplacer très loin pour suivre les cours qui leurs conviennent, ils n'ont pas toujours la possibilité de choisir leur école, ils n'ont pas toujours les aides dont ils ont besoin.

Texte de la vidéo :

Aujourd'hui, les enfants en situation de handicap mental et de difficultés d'apprentissage, comme Valérie, sont souvent isolés et passent à côté d'expériences importantes de l'enfance.

Ils sont perçus comme « différents » par les autres élèves et leur vie est marquée, dès le début par l'exclusion et les préjugés.

Si nous atteignons l'Objectif 4 de développement durable, une « Education de qualité », tous les élèves auront le soutien et les outils nécessaires pour apprendre de façon autonome et suivre leur propre voie.

Valérie ne sera pas exclue. Elle apprendra avec des amis, chacun ira à son propre rythme.

[Lien vers la vidéo](#)

Les faits

- Les trois communautés gèrent en propre leur système d'enseignement. Avec le temps des options différentes ont été prises. Nous ne traiterons ici que des grands axes qui sont valables pour les trois communautés
- La Belgique a été pionnière pour développer un enseignement spécialisé, dès 1970. C'est en Belgique que cette logique a été poussée le plus loin, entraînant une séparation très marquée entre les enfants. Une telle ségrégation n'est pas souhaitable.
- A l'inverse, en finir de manière abrupte avec l'enseignement spécialisé n'est pas une solution convenable pour des enfants engagés depuis longtemps dans un parcours scolaire qui leur garanti l'encadrement dont ils ont besoin.

- Donner à chaque enfant les chances de s'épanouir et de se construire sur base de leur points forts est une approche idéale. Elle nécessite un des efforts en termes de transition.
- Tout processus de transition entre deux systèmes implique des coûts importants pour que le résultat revienne à garder les aspects les plus positifs des deux systèmes. C'est dans cet entre-deux que se trouve la Belgique de l'enseignement, moyennant des approches différentes de cette réalité dans les trois communautés.
- Quelle que soit l'approche choisie, il est essentiel de disposer d'un état des lieux de départ et d'objectifs clairement définis une planification. Le plan doit être établi en collaboration avec les acteurs de terrain, avec les parents et avec les élèves.
- Dans les trois communautés existent des enfants « non-scolarisés » pour des raisons liées à leur situation de handicap.
- La mauvaise répartition géographique des écoles spécialisées et leur localisation dans des lieux peu accessibles oblige certains enfant à subir des déplacements quotidiens pouvant aller jusqu'à 4 heure.

Par rapport à la situation des personnes en situation de handicap en Belgique, pour permettre l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité, il faut :

- Que chaque élève trouve l'offre scolaire qui lui correspond.
- Que toute réforme d'un système d'enseignement place les objectifs de développement d'un enseignement inclusif parmi les objectifs prioritaires du processus.
- Que les trois communautés constitutives de la Belgique fédérale garantissent un niveau d'encadrement suffisant pour fournir un enseignement de qualité pour tous, quelle que soit leur situation de handicap ou non.
- Que les trois communautés établissent un plan d'action concret pour faire évoluer leur enseignement dans le sens d'une inclusion accrue de chaque élève. C'est aussi un passage obligé pour faire émerger une société réellement inclusive.
- Que la transition vers des formes d'enseignement inclusives se fasse en concertation avec les organisations représentatives de personnes handicapées.
- Que cette transition se fasse en gardant tous les acquis de l'enseignement spécialisé.
- Que tout au long des processus de mise en place de systèmes d'enseignement inclusif, les aménagements raisonnables nécessaires soient mis en place pour faciliter la scolarisation des personnes en situation de handicap.
- Que les centres de remédiations et les cours en ligne de renfort soient rendus accessibles à un public hétérogène avec chacun ses besoins spécifiques.
- Que ces cours soient rendus accessibles financièrement, pour éviter que le surcoût du handicap limite les jeunes dans leur insertion sociale et éducative de qualité
- Que la formation des enseignants inclue obligatoirement une formation à la pédagogie appliquée aux élèves en situation de handicap. C'est une étape incontournable pour obtenir l'adhésion suffisante du corps professoral à tout projet d'école inclusive.
- Que des solutions pratiques soient mises en place le plus rapidement possible pour les enfants actuellement « non-scolarisés » pour des raisons liées à leur handicap.
- Que des mesures soient prises pour faciliter l'engagement d'enseignants en situation de handicap dans l'enseignement.
- Améliorer la capacité de réponse en cas de catastrophe : les situations « covid » et « inondations » ont montré que les personnes les plus fragiles sont plus lourdement impactées que la population en général : les enfants en situation de handicap n'ont pas pu

profiter des solutions de formation à distance durant les confinements car leurs besoins en accompagnement et en suivi n'ont pas pu être rencontrés.

- Apporter rapidement une solution aux problèmes de déplacement très long imposés à certains enfants en situation de handicap par l'offre scolaire adaptée trop rare et mal répartie sur l'ensemble du territoire

Ressources :

- Belgian Disability Forum asbl (BDF), *UNCRPD, Position des associations et structures d'avis représentant les personnes handicapées. Rapport alternatif initié et coordonné par le Belgian Disability Forum*, Bruxelles, 2014, p. 184-197.
http://bdf.belgium.be/media/static/files/pdf_uncrpd/2014-02-20---rapport-alternatif---belgian-disability-forum.pdf
- Belgian Disability Forum asbl (BDF), *Rapport alternatif soumis par une coalition d'organisations par le Belgian Disability Forum asbl (BDF), sur le 5^{ème} rapport périodique de la Belgique relatif au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels*, Bruxelles, 24/02/2020, p. 16-19. <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A8mes/rapport-pidesc.html>
- UNIA, *Baromètre de la diversité: Enseignement (2018)*, Bruxelles, 2018,
<https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/barometre-de-la-diversite-enseignement>
- UNIA, *À l'école de ton choix avec un handicap: les aménagements raisonnables dans l'enseignement*, Bruxelles, 2019, <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/lecole-de-ton-choix-avec-un-handicap-les-amenagements-raisonnables-dans-lenseignement>
- Inclusion asbl, *Vers une scolarité inclusive pour les élèves avec un handicap intellectuel. Analyse et recommandations*, Bruxelles, 2019. <https://www.inclusion-asbl.be/wp-content/uploads/2019/12/Inclusion-scolaire-analyse-recommandations.pdf>
- Kinderrechten Commissariaat, *Implementatie M-Decreet: tussentijdse evaluatie*, Knelpuntnota 2015-2016/11,
<https://www.kinderrechtencommissariaat.be/advies/implementatie-m-decreet-tussentijdse-evaluatie>
- UNIA, *Un premier jugement reconnaît enfin l'école inclusive*, Bruxelles, 12/11/2018. [Un premier jugement reconnaît enfin l'école inclusive | Unia](http://www.unia.be/fr/actualites/un-premier-jugement-reconnait-enfin-l-ecole-inclusive)
- Communauté française, *Décret du 7/12/2017 relatif à l'accueil, l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*, dans *Moniteur Belge*, 01/02/2018.
https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/44807_000.pdf
- Ministère de la Communauté germanophone, *Décret du 11/05/2009* relatif au centre pour pédagogie de soutien et pédagogie spécialisée, visant l'amélioration du soutien pédagogique spécialisé dans les écoles ordinaires et spécialisées et encourageant le soutien des élèves à besoins spécifiques ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les écoles ordinaires et spécialisées, [Moniteur Belge - Belgisch Staatsblad \(fgov.be\)](http://www.etaamb.be/fr/decret-du-11-mai-2009_n2009202854.html)
http://www.etaamb.be/fr/decret-du-11-mai-2009_n2009202854.html
- Fédération Wallonie-Bruxelles, Enseignement, *Les indicateurs de l'enseignement 2017-07*, Tableau 7.4, <http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=2264>
- DUYNSTEE (J.), *Mon fils autiste régresse : quand l'enseignement spécialisé pourra-t-il reprendre ?*, dans *RTL Info*, 29/04/2020, <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/-mon-petit-fils-autiste-regresse-et-son-pere-frole-la-depression-mais-on-les-oublie-qu-en-est-il-de->

[l-enseignement-specialise--
1214823.aspx?fbclid=IwAR2q1Z9uAw9s_RuBwvrtjtFKbxPw_stM9r8r4Dmyfpc-
RbzNIsL0O_YDWIA](https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20200914_96028552)

- JVH, *Kinderen in buitengewoon onderwijs zijn stevast genegeerd tijdens lockdown, alsof ze geen deel uitmaken van de maatschappij*, dans *Het Nieuwsblad*, 14/09/2020, https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20200914_96028552.
- Kinderrechtencommissariaat, *Laat kinderrechten nooit meer in lockdown gaan*, Brussel, 18/11/2020, <https://www.kinderrechtencommissariaat.be/actueel/laat-kinderrechten-nooit-meer-lockdown-gaan>
- UNIA, *Des pistes concrètes pour améliorer le transport scolaire en Wallonie et à Bruxelles*, Bruxelles, 09/03/2019, <https://www.unia.be/fr/articles/des-pistes-concretes-pour-ameliorer-le-transport-scolaire-en-wallonie-et-a>
- X., *Et si votre enfant est dans l'enseignement spécialisé...*, dans *Le Ligneur des Parents*, 07/09/2017.
- X., *Objectifs de développement durable*, New York, 2017
https://issuu.com/unpublications/docs/sdg_french_yak
- X., *Objectifs de développement durable. Ressources pour les élèves*
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/student-resources/>